

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1443

27 juillet 2006

### SOMMAIRE

Agence Immobilière et Promotions, S.à r.l., Dudelange .....	69259	Kollwitz 51, S.à r.l., Luxembourg .....	69260
Agria Finance S.A., Luxembourg .....	69232	Kyrielle Participations S.A., Luxembourg .....	69223
Ancibel, S.à r.l., Luxembourg .....	69263	Logist S.A. ....	69222
Arona Invest S.A., Luxembourg .....	69264	Lux Expertise, S.à r.l., Dudelange .....	69228
Autonomie Confort Medical International S.A., Luxembourg .....	69240	Mare di Gallura S.A., Luxembourg .....	69229
Boccaleone 167 S.A., Luxembourg .....	69263	Med Control S.A., Luxembourg .....	69218
C.C.A. Participations S.A., Luxembourg .....	69227	MFR Naples, S.à r.l., Luxembourg .....	69219
Cem Lux S.A., Luxembourg .....	69245	MFR Naples, S.à r.l., Luxembourg .....	69222
City Living Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	69252	Nikko Global Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg .....	69246
Compagnie Immobilière de l'Aéroport de Luxembourg S.A., Luxembourg .....	69262	Pie Group S.A., Luxembourg .....	69237
Copat Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	69262	Pie Group S.A., Luxembourg .....	69237
Dama International S.A., Luxembourg .....	69225	Pinchote S.A., Luxembourg .....	69218
Diederich & Sinner, S.à r.l., Livange .....	69251	Pira.Mida S.A., Luxembourg .....	69262
Duralex S.A., Luxembourg .....	69248	Post Invest Europe S.à r.l., Luxembourg .....	69223
Dynamic First S.A., Luxembourg .....	69227	Puratos Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	69251
EG-Marketing, S.à r.l., Luxembourg .....	69246	Puratos Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	69252
Europa Park Gemeinschaften S.A., Luxembourg ..	69249	REO Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	69251
Fidelity Productions Participations S.A., Luxembourg .....	69223	Roxane Invest S.A., Luxembourg .....	69246
Frënn fum 3. Alter aus der Gemeng Conter, A.s.b.l., Oetringen .....	69224	S.E.R.E.S., Société Européenne de Réalisations et de Services S.A., Luxembourg .....	69240
GL Invest, S.à r.l., Roeser .....	69252	Sapin Vert Participations S.A. Luxembourg, Luxembourg .....	69222
Glitnir Bank Luxembourg S.A., Luxembourg .....	69240	Secartis S.A., Bertrange .....	69240
Groupe Architecture S.C., Howald .....	69259	SIEN, Société d'Import - Export du Nord, S.à r.l., Luxembourg .....	69238
H.N.W. Performa Investment Advisory S.A., Luxembourg .....	69264	Société de la Bourse de Luxembourg S.A., Luxembourg .....	69237
Hydra Finance et Participations S.A., Luxembourg .....	69223	Socom Participation S.A., Foetz .....	69248
I.C.F. S.A., Immobilière Commercialisation et Financière, Luxembourg .....	69226	Socom S.A., Foetz .....	69246
I.C.F. S.A., Immobilière Commercialisation et Financière, Luxembourg .....	69226	Sport & Finance S.A., Luxembourg .....	69263
I.C.F. S.A., Immobilière Commercialisation et Financière, Luxembourg .....	69226	Sugarloaf S.A., Luxembourg .....	69241
I.C.F. S.A., Immobilière Commercialisation et Financière, Luxembourg .....	69226	Terra Invest S.A., Luxembourg .....	69245
I.C.F. S.A., Immobilière Commercialisation et Financière, Luxembourg .....	69226	Testun Holding S.A., Luxembourg .....	69262
IXIS CMNA IP Asset Holdings (Luxembourg) S.C.A., Luxembourg .....	69239	Trilux Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	69245
Kheops S.A., Luxembourg .....	69218	Valauchan Sopaneer International S.C.A., Luxembourg .....	69240
Kingbu Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	69229	Valauchan Sopaneer International S.C.A., Luxembourg .....	69227
		VDL Développement S.A., Luxembourg .....	69245
		William II Finance, S.à r.l., Senningerberg .....	69232
		Willox International, S.à r.l., Luxembourg .....	69249
		Xyste Finance et Participations S.A. Luxembourg, Luxembourg .....	69218
		Zipriani Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	69227

69218

**KHEOPS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 75.986.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006, que:  
- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 avril 2006.  
Pour extrait conforme  
Signature  
Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05913. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046430/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**PINCHOTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 109.500.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006, que:  
- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 avril 2006.  
Pour extrait conforme  
Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046436/6312/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**XYS TE FINANCE ET PARTICIPATIONS S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 85.612.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006, que:  
- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 avril 2006.  
Pour extrait conforme  
Signatures  
Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05893. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046437/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**MED CONTROL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 103.155.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006, que:  
- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 avril 2006.  
Pour extrait conforme  
Signature  
Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046441/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**MFR NAPLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 103.530.

In the year two thousand six, on the thirteenth day of the month of April.  
Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

(i) MGE NAPLES LLC, a company governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America,

here represented by:

Mr Marc Loesch, avocat, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Washington DC, on 10 April 2006,

whereas said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

(ii) FINGEN REAL ESTATE B.V., a company governed by the laws of The Netherlands, with registered office at Strawinskylaan, NL-1077 ZX Amsterdam, The Netherlands,

here represented by:

Mr Manfred Müller, avocat, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Amsterdam, on 10 April 2006,

whereas said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties have requested the undersigned notary to document that they are the sole shareholders of the société à responsabilité limitée MFR NAPLES, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of 15 September 2004, published in the Mémorial C number 1,300 on 17 December 2004 and entered in the Company Register, Section B, under the number 103.530. The articles of incorporation have not yet been amended.

The shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the corporate capital by an amount of nine hundred Euro (EUR 900.-) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) to fifteen thousand nine hundred Euro (EUR 15,900.-).

2. To issue twenty-four (24) new A shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share and twelve (12) new C shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, having each time the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To add a third paragraph to article 6 of the Company's articles of incorporation, which paragraph shall have the following wording:

«In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.»

4. To accept (i) subscription for these new A shares, with payment of a share premium in the amount of six thousand fifty Euro (EUR 6,050.-), by MGE NAPLES LLC, and to accept payment in full for such new A shares by a contribution in cash, and (ii) subscription for these new C shares, with payment of a share premium in the amount of three thousand and fifty Euro (EUR 3,050.-), by FINGEN REAL ESTATE B.V., and to accept payment in full for such new C shares by a contribution in cash.

5. To amend article 6, first paragraph, of the Company's articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

6. To allot the share premium in an amount of nine thousand one hundred Euro (EUR 9,100.-) to the share premium account.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of nine hundred Euro (EUR 900.-) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) to fifteen thousand nine hundred Euro (EUR 15,900.-).

*Second resolution*

The shareholders resolved to issue twenty-four (24) new A shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share and twelve (12) new C shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, having each time the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the present resolution.

*Third resolution*

The shareholders resolved to add a third paragraph to article 6 of the Company's articles of incorporation, which paragraph shall have the following wording:

«**Art. 6. (third paragraph).** In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be

used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.»

*Fourth resolution*

*Subscription - Payment*

Thereupon has appeared Maître Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of MGE NAPLES LLC, prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy.

MGE NAPLES LLC declared, through its proxy holder, to subscribe for twenty-four (24) new A shares having each a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) with payment of a share premium in a total amount of six thousand fifty Euro (EUR 6.050.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

Thereupon has appeared Maître Manfred Müller, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of FINGEN REAL ESTATE B.V., prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy.

FINGEN REAL ESTATE B.V. declared, through its proxy holder, to subscribe for twelve (12) new C shares having each a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) with payment of a share premium in a total amount of three thousand fifty Euro (EUR 3,050.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the twenty-four (24) new A shares to MGE NAPLES LLC and the twelve (12) new C shares to FINGEN REAL ESTATE B.V.

*Fifth resolution*

As a result of the above resolutions, the shareholders resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«**Art. 6. (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at fifteen thousand nine hundred Euro (EUR 15,900.-) divided into two hundred twenty-four (224) A shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, two hundred (200) B shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and two hundred twelve (212) C shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The A, B and C shares are fully paid-up and have the same rights and obligations.»

*Sixth resolution*

The shareholders resolve to allot the share premium in an amount of nine thousand one hundred Euro (EUR 9,100.-) to the share premium account.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le treize avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

(i) MGE NAPLES LLC, une société régie par le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social auprès du Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représentée aux fins des présentes par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Washington DC, le 10 avril 2006, la prédite procuration restant annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles; et

(ii) FINGEN REAL ESTATE B.V., une société régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège à Strawinskylaan, NL-1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas,

représentée aux fins des présentes par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 10 avril 2006, la prédite procuration restant annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MFR NAPLES, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné le 15 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1.300 le 17 décembre 2004 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 103.530. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Les associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de neuf cents euros (EUR 900,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à quinze mille neuf cents euros (EUR 15.900,-).
2. Emission de vingt-quatre (24) parts sociales A nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de douze (12) parts sociales C nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.
3. Rajout d'un troisième alinéa à l'article 6 des statuts de la Société, lequel paragraphe sera rédigé comme suit:  
«En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»
4. Acceptation (i) de la souscription de ces parts sociales A nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de six mille cinquante euros (EUR 6.050,-), par MGE NAPLES LLC, et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en espèces, et (ii) de la souscription de ces parts sociales C nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois mille cinquante euros (EUR 3.050,-), par FINGEN REAL ESTATE B.V., et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales C nouvelles par apport en espèces.
5. Modification de l'article 6, premier paragraphe, des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.
6. Allocation de la prime d'émission pour un montant de neuf mille cent euros (EUR 9.100,-) au compte de prime d'émission.

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de neuf cents euros (EUR 900,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à quinze mille neuf cents euros (EUR 15.900,-).

*Deuxième résolution*

Les associés ont décidé d'émettre vingt-quatre (24) parts sociales A nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et douze (12) parts sociales C nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la présente décision.

*Troisième résolution*

Les associés ont décidé de rajouter un troisième paragraphe à l'article 6 des statuts de la Société qui sera rédigé de la manière suivante:

«**Art. 6. (troisième paragraphe).** En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

*Quatrième résolution*

*Souscription - Paiement*

Ensuite Maître Marc Loesch, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de MGE NAPLES LLC, précitée, en vertu de la procuration prémentionnée.

MGE NAPLES LLC a déclaré, par le biais de son mandataire, souscrire vingt-quatre (24) parts sociales A nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six mille cinquante euros (EUR 6.050,-) et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces.

Ensuite Maître Manfred Müller, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de FINGEN REAL ESTATE B.V., précitée, en vertu de la procuration prémentionnée.

FINGEN REAL ESTATE B.V. a déclaré, par le biais de son mandataire, souscrire douze (12) parts sociales C nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois mille cinquante euros (EUR 3.050,-) et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les vingt-quatre (24) parts sociales A nouvelles à MGE NAPLES LLC et les douze (12) parts sociales C nouvelles à FINGEN REAL ESTATE B.V.

*Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés ont décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 6 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 6. (paragraphe premier).** Le capital social est fixé à la somme de quinze mille neuf cents euros (EUR 15.900,-) représenté par deux cent vingt-quatre (224) parts sociales A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, deux cents (200) parts sociales B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et deux cent douze (212)

parts sociales C d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Les parts sociales A, B, et C ont été entièrement libérées et ont les mêmes droits et obligations.»

*Sixième résolution*

Les associés ont décidé d'allouer la prime d'émission pour un montant de neuf mille cent euros (EUR 9.100,-) au compte de prime d'émission.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, M. Müller, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 avril 2006, vol. 903, fol. 39, case 10. – Reçu 100 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(048795/239/206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

**MFR NAPLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 103.530.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(048797/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

**SAPIN VERT PARTICIPATIONS S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 84.301.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006, que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046446/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

**LOGIST S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 57.579.

Il résulte d'une lettre recommandée datée du 15 mai 2006 que la FIDUCIAIRE FIBETRUST a résilié le contrat de domiciliation, dénoncé le siège social et démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2006.

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046476//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.



**HYDRA FINANCE ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 110.489.

## EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006, que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046449/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

**KYRIELLE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 99.843.

## EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006, que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046451/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

**FIDELITY PRODUCTIONS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 105.518.

## EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006, que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05880. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046453/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

**POST INVEST EUROPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.000.000,-.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 108.964.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07298, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(046539//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

**FRËNN FUM 3. ALTER AUS DER GEMENG CONTER, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5359 Oetringen, Saal Irma Bos.

R. C. Luxembourg F 1566.

 —  
**STATUTEN**

A la date du 21 mars 2006 les soussignés ci-dessous ont décidé de fonder une association sans but lucratif, en vue d'offrir aux personnes âgées de la commune de Contern et environs, des rencontres agréables resp. des réunions variées à leur aise et de s'engager pour leur donner appui et assistance ainsi que de défendre leurs intérêts selon leurs meilleurs possibilités.

Nom	Prénom	Profession	Adresse		Nat. Signat.
Goergen	Constant	Retraité	48, rue de Moutfort	L-5310 Contern Lux.	Signature
Zehren	Maria	Retraitée	1, rue des Champs	L-5353 Oetrange Lux.	Signature
Colbach	Josée	Retraitée	30, rue Von der Feltz	L-5312 Contern Lux.	Signature
Cloos	Rose-Marie	Retraitée	15, r. du Chem. de Fer	L-5341 Moutfort Lux.	Signature
Braun	Jeannie	Retraitée	28, r. de Bous	L-5353 Oetrange Lux.	Signature
Jung	Alfred	Retraité	28, rue des Prés	L-5316 Contern Lux.	Signature
Majchrzack	Tilly	Retraité	12, r. d'Oetrange	L-5330 Moutfort Lux.	Signature
Sauber	Jean	Fonction.	7, op Horbett	L-5351 Oetrange Lux.	Signature
Stirn	Germaine	Retraitée	23, rue de Moutfort	L-5355 Oetrange Lux.	Signature

**Kapitel I. Name, Sitz und Dauer**

**Art. 1. Name und Rechtsform.** Die Vereinigung trägt den Namen A.s.b.l. FRËNN FUM 3. ALTER AUS DER GEMENG CONTER und ist eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gemäß dem abgeänderten Gesetz vom 21. April 1928.

**Art. 2. Sitz.** Die Vereinigung hat ihren Sitz im Saal Irma Bos in L-5359 Oetringen.

**Art. 3. Dauer.** Die Dauer ist unbegrenzt.

**Kapitel II. Zweck und Gegenstand**

**Art. 4. Zweck.** Zweck der Vereinigung ist eine Gemeinschaft aller Senioren der Gemeinde Contern und Umgebung, unabhängig von Alter, Geschlecht, Herkunft oder Religion. Die Aktivitäten des Vereines haben keine politischen oder konfessionellen Tendenzen.

Gegenstand der Vereinigung ist, ihren Mitgliedern durch regelmässige Zusammenkünfte Gelegenheit zu geben zu gemüthlichem Beisammensein und angenehmen Unterhaltungen, ihnen nach Möglichkeit Unterstützung und Beistand zu gewähren, sowie durch Freundschaft und Respekt sich gegenseitig die Tage des Alters zu erleichtern.

**Kapitel III. Mitgliedschaft**

**Art. 5. Mitgliedschaft.** Die Zahl der Mitglieder der Vereinigung ist unbegrenzt. Die Vereinigung kann jedoch nicht aus weniger als zehn (10) Mitgliedern bestehen.

Die Vereinigung besteht aus:

- a) effektiven Mitgliedern und Spendern,
- b) Ehrenmitgliedern.

Als wirkliche Mitglieder werden alle Personen betrachtet die den gegenwärtigen Satzungen zustimmen und den jährlichen Beitrag gezahlt haben werden. Die Mitgliedschaft ist Personengebunden.

Die Ehrenmitgliedschaft kann vom Vorstand an diejenigen Personen verliehen werden, welche der Vereinigung hervorragende Dienste geleistet haben.

**Art. 6. Austritt und Ausschluss.** Die Mitgliedschaft erlischt bei freiwilligem, schriftlichem Austritt, Tod oder Ausschluss. Der Ausschluss wird gemäß den aufgestellten Regeln des Gesetzes vom 21. April 1928 vollzogen.

**Kapitel IV. Verwaltungsrat**

**Art. 7. Zusammensetzung.** Der Verein wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens fünf (5) Mitgliedern geleitet (Präsident, Vizepräsident, Sekretär, Kassierer und Beisitzende). Die Mitglieder sind auf drei Jahre gewählt. Kandidaturerklärungen sind mündlich oder schriftlich mindestens 48 Stunden vor Beginn der Generalversammlung beim Präsidenten einzureichen. Bei Stimmgleichheit erfolgt eine Stichwahl. Bei nochmaliger Stimmgleichheit gilt der Ältere als gewählt. Die Verwaltungsmitglieder werden von der Generalversammlung gewählt. Der Präsident wird von den Verwaltungsratsmitgliedern gewählt.

Ab dem dritten Gründungsjahr ist ein Drittel der Mitglieder austretend, welche durch das Los bestimmt werden. Diese sind wieder wählbar und gehören dem Verwaltungsrat wieder für drei Jahre an. Der Präsident und der Vizepräsident sind nie im gleichen Jahr austretend. Im Laufe eines Jahres können neue Mitglieder vom Vorstand kooptiert werden. Die Zahl der Mitglieder wird auf elf (11) begrenzt.

**Art. 8. Befugnisse und Bevollmächtigung.** Dem Verwaltungsrat obliegt die Geschäftsführung und die Vertretung des Vereins vor Gericht. Alles was nicht ausdrücklich der Generalversammlung durch die Satzung oder dem Gesetz vorbehalten ist, fällt unter die Zuständigkeit des Verwaltungsrats. Für alle Handlungen zur gültigen Vertretung des Vereins Dritten gegenüber, gelten die Unterschrift des Präsidenten oder diejenigen seines beauftragten Stellvertreters.



**Art. 9. Einberufung.** Der Verwaltungsrat tritt auf Einladung des Präsidenten oder mindestens zwei der Verwaltungsmitglieder wenigstens viermal im Jahr zusammen. Er ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Mitglieder anwesend ist. Die Entscheidungen werden mit einer Mehrheit getroffen, wobei die Stimme des Präsidenten oder seines Vertreters bei Stimmengleichheit ausschlaggebend ist. Sie werden in den Berichten niedergeschrieben, welche durch den Präsidenten und den Sekretär unterzeichnet und in ein besonderes Register eingetragen werden. Ein Mitglied des Verwaltungsrats, welches unentschuldigt in drei aufeinander folgenden Sitzungen während eines Geschäftsjahres fehlt, gilt als austretend.

#### Kapitel V. Generalversammlung

**Art. 10. Befugnisse.** Die Art. 4, 7 und 8 des Gesetzes vom 21. April 1928 regeln die Befugnisse der Generalversammlung.

Der Generalversammlung sind vorbehalten:

1. Die Änderung der Statuten;
2. Die Wahl des Verwaltungsrats;
3. Die Zustimmung des Kassenberichts;
4. Die Auflösung der Vereinigung.

Jede Generalversammlung, die Statuten gemäss einberufen ist, ist beschlussfähig, welches auch immer die Zahl der anwesenden Mitglieder ist.

**Art. 11. Einberufung.** Die Generalversammlung findet jedes Jahr zwischen dem 1. Januar bis spätestens zum 31. März statt. Eine ausserordentliche Generalversammlung kann so oft wie erforderlich einberufen werden, sei es auf Beschluss des Verwaltungsrats oder auf schriftliche Anfrage von mindestens einem Fünftel der Mitglieder. Die Einberufungen zu den Generalversammlungen, welche die Tagesordnung enthalten, geschehen auf Betreiben des Verwaltungsrates, werden allen effektiven Mitgliedern mindestens fünf Tage vorher mitgeteilt, sei es schriftlich oder durch die Presse.

**Art. 12. Vorsitz.** Die Generalversammlung wird geleitet vom Präsidenten des Verwaltungsrats und in dessen Abwesenheit durch seinen Stellvertreter.

**Art. 13. Beschlussfassung.** In der Generalversammlung hat jedes anwesende Mitglied eine Stimme. Die Beratungen werden durch Art. 7 und 8 des Gesetzes geregelt, besonders was die Abänderung der Statuten betrifft. Im Falle von Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten oder dessen Vertreters. Jeder Antrag, der von einem Zwanzigstel der Mitglieder unterschrieben wird, muss auf die Tagesordnung gesetzt werden. Die Beschlüsse der Generalversammlung werden im vorgenannten Register (Art. 9) vom Sekretär eingetragen. Alle Mitglieder haben das Recht, dieses Register einzusehen.

#### Kapitel VI. Rechnungswesen

**Art. 14. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Gründungstag beginnt und am 31. Dezember desselben Jahres endet.

**Art. 15. Jahresbeitrag.** Für das erste Jahr ist der Jahresbeitrag auf 5 EUR festgesetzt. In den folgenden Jahren wird der Beitrag auf Vorschlag des Verwaltungsrats durch die Generalversammlung festgelegt. Der Jahresbeitrag darf 20 EUR nicht überschreiten.

**Art. 16. Finanzmittel.** Die Finanzmittel des Vereins setzen sich zusammen aus den Jahresbeiträgen der Mitglieder, aus Spenden, aus staatlichen oder kommunalen Beihilfen und aus Erträgen von Veranstaltungen vielfältiger Art.

**Art. 17. Jahresabschluss, Jahresbericht.** Die Kassen- und Jahresberichte werden vom Verwaltungsrat erstellt und jährlich der Generalversammlung unterbreitet. Auf Vorschlag der Kassenrevisoren nimmt die Generalversammlung den Kassenbericht an und erteilt dem Kassierer Entlastung.

**Art. 18. Auflösung.** Die Auflösung des Vereins wird durch Art. 18 bis 25 des Gesetzes vom 21. April 1928 geregelt. Im Falle einer freiwilligen oder gerichtlichen Auflösung des Vereins wird das verbleibende Vermögen dem Sozialamt der Gemeinde Contern übertragen.

Oetringen, den 21. März 2006.

*Der provisorische Vorstand*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02441. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048798//108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

#### DAMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 50.720.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046479//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

**I.C.F. S.A., IMMOBILIERE COMMERCIALISATION ET FINANCIERE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.  
R. C. Luxembourg B 42.179.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 mai 2006.

R. Arrenddorff

Notaire

(046481/218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**I.C.F. S.A., IMMOBILIERE COMMERCIALISATION ET FINANCIERE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.  
R. C. Luxembourg B 42.179.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 mai 2006.

R. Arrenddorff

Notaire

(046480/218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**I.C.F. S.A., IMMOBILIERE COMMERCIALISATION ET FINANCIERE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.  
R. C. Luxembourg B 42.179.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 mai 2006.

R. Arrenddorff

Notaire

(046482/218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**I.C.F. S.A., IMMOBILIERE COMMERCIALISATION ET FINANCIERE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.  
R. C. Luxembourg B 42.179.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 mai 2006.

R. Arrenddorff

Notaire

(046483/218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**I.C.F. S.A., IMMOBILIERE COMMERCIALISATION ET FINANCIERE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.  
R. C. Luxembourg B 42.179.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 mai 2006.

R. Arrenddorff

Notaire

(046484/218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**C.C.A. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 93.847.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006, que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046458/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**DYNAMIC FIRST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 87.000.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006, que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046461/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**ZIPRIANI HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 114.486.

—  
*Extrait des résolutions de l'Associé Unique qui ont été prises le 2 mai 2006*

L'Associé Unique de ZIPRIANI HOLDING, S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- de nommer:

. M. Robert Whitton ayant son adresse professionnelle au 100 Piccadilly, Londres W1J 7NH, Grande-Bretagne en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02849. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046467/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**VALSUPER SOPANEER INTERNATIONAL S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.  
R. C. Luxembourg B 63.940.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(046538/321/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

69228

**LUX EXPERTISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3542 Dudelange, 131, rue du Parc.

R. C. Luxembourg B 116.565.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le cinq mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Pierre Mignolet, expert automobile, né à Saint-Mard (Belgique), le 14 octobre 1973, demeurant à L-3542 Dudelange, 131, rue du Parc;

2. Monsieur Christian Dreyer, chef d'atelier, né à Bouzonville (France), le 18 septembre 1956, demeurant à F-57970 Illange, 6, Cour des Arums.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

LUX EXPERTISE, S.à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'expertise de véhicules automobiles et industriels.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Dudelange.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

*Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1. Monsieur Pierre Mignolet, prénommé, cinquante parts sociales .....	50
2. Monsieur Christian Dreyer, prénommé, cinquante parts sociales .....	50
<b>Total: cent parts sociales .....</b>	<b>100</b>

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

*Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

*Décisions*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I. Est nommé gérant de la société:  
Monsieur Pierre Mignolet, expert automobile, né à Saint-Mard (Belgique), le 14 octobre 1973, demeurant à L-3542 Dudelange, 131, rue du Parc.

II. La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III. Le siège social de la société se trouve à: L-3542 Dudelange, 131, rue du Parc.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Mignolet, Ch. Dreyer, F. Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2006, vol. 916, fol. 89, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2006.

F. Kessler.

(048856.03/219/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

### **KINGBU HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 110.802.

#### *Extrait des résolutions collectives des associés du 20 février 2006*

M. Berry Westhoff, administrateur de sociétés, né le 24 juillet 1969 à NL-Genemuiden, ayant son domicile professionnel à NL-2241 Wassenaar, Van Polanenpark 198, a été nommé gérant pour une durée indéterminée. Il pourra engager la société par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour KINGBU HOLDING, S.à r.l.

A. Heinz

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03311. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046474/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

### **MARE DI GALLURA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 116.683.

#### STATUTS

L'an deux mille six, le dix-sept mai.

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois FLIMS S.A., établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, représentée aux fins des présentes par Maître Catherine Dessoy, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich et Maître Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en leur qualité d'administrateur.

2) La société de droit panaméen SKYLINE WORLD INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Panama, Samuel Lewis Avenue, Hong Kong Bank Building 6th Floor, représentée aux fins des présentes par Maître Catherine Dessoy, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich et Maître Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en leur qualité d'administrateur.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de MARE DI GALLURA S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger. Cette mesure n'a toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la détention d'immeubles au Luxembourg et à l'étranger ainsi que la mise en valeur de ces immeubles. La société a également pour objet toute prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement la mise en valeur de ces affaires et brevets sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 32.000,- EUR (trente-deux mille euros) divisé en 100 (actions) actions d'une valeur nominale de 320,- EUR (trois cent vingt euros) chacune.

**Art. 6.** A l'exception des actions pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative, les actions peuvent être créées sous la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

**Art. 7.** La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### Administration - Surveillance

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non; ils sont rééligibles et toujours révocables. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement la durée du mandat est de six ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 9.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à l'administrateur le plus ancien en rang.

Le conseil d'administration de la société ne peut se réunir que si la majorité des membres est présente ou représentée pendant toute la durée de la réunion, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion, est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature de son administrateur-délégué ou par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 10.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiées par la suite, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires rééligibles et révocables à tout moment. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement, la durée du mandat est de six ans.

#### Année sociale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.



### Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit désigné dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, elle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires des actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 15.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

### Disposition générale

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1. FLIMS S.A. ....	31.680,00 EUR	31.680,00 EUR	99
2. SKYLINE WORLD INTERNATIONAL S.A. ....	320,00 EUR	320,00 EUR	1
	<hr/> 32.000,00 EUR	<hr/> 32.000,00 EUR	<hr/> 100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de 32.000,- EUR (trente-deux mille euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de

#### Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

1. Victor Elvinger, préqualifié.

2. Catherine Desso, préqualifiée.

3. Serge Marx, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La durée des mandats est fixée à 6 ans.

Le conseil d'administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1361.

Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

La durée du mandat est fixée à 6 ans.

4) Le siège de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Desso, V. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, vol. 154S, fol. 2, case 11. – Reçu 320 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

J. Elvinger.

(050343.03/211/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

**AGRIA FINANCE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 82.194.

Au terme du conseil d'administration de la société AGRIA FINANCE S.A., tenu le 17 mai 2006, les administrateurs ont décidé, après délibération, de transférer le siège social de la société du 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme  
Agent Administratif  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046496/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

**WILLIAM II FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 116.678.

#### STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-second of May.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg section B number 106.232 and having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

here represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given on May 19, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The object of the Company is the granting of loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name WILLIAM II FINANCE, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of one Category A Manager or the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

**Art. 14.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented including at least the favourable vote of one Category A Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 15.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 16.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

*Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolved to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

*Category A Managers:*

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on the 10th of May 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- Mr Jerome Truzzolino, Senior Vice President, born on the 10th of February 1964 in New York (USA), residing at 2 Willa Way, Massapequa, New York 117 58, United States of America;

*Category B Managers:*

- Mr John Mc Carthy, Company Director, born on the 6th of September 1961 in New York (USA), residing at 120 Regents Park Road, London NW1 8XL, United Kingdom;

- Mr Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on the 31st March 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company shall be bound by the sole signature of any Category A Manager or the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to appoint the following person as Category A Manager of the Company for a period ending on August 22, 2006:

*Category A Manager:*

- Mr David Gillerman, Vice President (London), born on the 27th of February 1972 in Tel Aviv (Israël), with professional address at 25 Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, United Kingdom.

3) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

*A comparu:*

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 106.232 et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

ici représentée par Monsieur Fatah Boudjelida, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 19 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet de prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination WILLIAM II FINANCE, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant de catégorie A ou la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

**Art. 14.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec au moins le vote favorable d'un gérant de catégorie A.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.



Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2006.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Décision de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 100222, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Jerome Truzzolino, Senior Vice President, né le 10 février 1964 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant à Willa Way, Massapequa, New York 117 58, Etats-Unis d'Amérique;

##### *Gérants de catégorie B:*

- Monsieur John Mc Carthy, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, Royaume-Uni;

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant de catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) L'associé unique décide de nommer la personne suivante en qualité de gérant de la Société pour une période s'achevant le 22 août 2006:

##### *Gérant de catégorie A:*

- Monsieur David Gillerman, Vice President (Londres), né le 27 février 1972 à Tel Aviv (Israël), résidant au 25 Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, Royaume-Uni.

3) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, vol. 153S, fol. 71, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

J. Elvinger.

(050305.03/211/286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.



69237

**PIE GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.  
R. C. Luxembourg B 111.812.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 10 mai 2006 que:

- M. Geert Duyck, administrateur de sociétés, né le 27 février 1964 à Kortrijk (Belgique), demeurant professionnellement à Chaussée de la Hulpe 166, B-1170 Bruxelles (Belgique), Président,
- M. Søren Vestergaard-Poulsen, administrateur de sociétés, né le 8 juillet 1969 à København (Danemark), demeurant professionnellement à Bremerholm 1, 3rd floor, 1069 Copenhagen K (Danemark),
- Mme Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la société, leurs mandats étant arrivés à échéance;

- la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, son mandat étant arrivé à échéance.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2007.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07316. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046515//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**PIE GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.  
R. C. Luxembourg B 111.812.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07313, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(046518//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**SOCIETE DE LA BOURSE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 6.222.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2006*

Le Président prie l'assemblée de se prononcer par un vote sur la résolution suivante:

«L'assemblée générale nomme administrateurs pour un terme de trois ans, Messieurs Pierre Baldauff, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; Jean-Claude Finck, 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg; Guillaume Fromont, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; Marc Hoffmann, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg; Thomas Seale, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et François Tesch, 46, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, qui se sont représentés aux suffrages de l'Assemblée.

L'assemblée générale élit au Conseil d'administration pour une durée de trois ans Monsieur Charles Hamer, administrateur-délégué du CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Pierre-Paul Cochet, qui ne s'est pas représenté aux suffrages de l'Assemblée.»

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

R. Kirsch / M. Maquil / J.-C. Finck / C. Schon

*Le Président / Le Secrétaire / Les Scrutateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08447. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(047886//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

---

**SIEN, SOCIETE D'IMPORT - EXPORT DU NORD, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place d'Argent.  
R. C. Luxembourg B 116.582.

**STATUTS**

L'an deux mille six, le douze mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Luc Lucien Bigaillon, attaché commercial, né à Valenciennes le 30 décembre 1961, demeurant à F-59494 Aubry-du-Hainaut, rue Pierre Brossolette, 55.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet social l'import et l'export de toute marchandise de toute sorte et de toute nature à l'exception des substances, des marchandises et des produits prohibés par la loi, l'ordre public et les bonnes moeurs.

En général, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières ainsi que toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement à ces activités, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes opérations de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: SOCIETE D'IMPORT - EXPORT DU NORD, en abrégé SIEN, société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts étant ainsi rédigé, Monsieur Luc Bigaillon prénommé, a déclaré souscrire les cinq cents (500) parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à mille cent euros (1.100,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

- 1) La Société est administrée par un seul gérant, dont l'identité suit:  
- Monsieur Luc Bigaillon prénommé.
- 2) L'adresse de la Société est fixé à L-1413 Luxembourg, 1, place d'Argent.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Bigaillon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, vol. 153S, fol. 62, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

G. Lecuit.

(048997.03/220/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

### **IXIS CMNA IP ASSET HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 106.809.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour IXIS CMNS IP ASSET HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.C.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(047175/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

**SECARTIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 80.338.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046521//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**AUTONOMIE CONFORT MEDICAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 103.720.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046523//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**S.E.R.E.S., SOCIETE EUROPEENNE DE REALISATIONS ET DE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 108.529.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046524//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**VALAUCHAN SOPANEER INTERNATIONAL S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.  
R. C. Luxembourg B 52.454.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(046534/321/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**GLITNIR BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 106.652.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société*

Le conseil d'administration de la BANQUE GLITNIR LUXEMBOURG S.A. a décidé, lors d'une réunion tenue au siège le 28 avril 2006, que:

L'adresse du siège de GLITNIR BANK LUXEMBOURG S.A. est transférée avec effet au 20 février 2006 à L-2220 Luxembourg-Ville, 534, rue de Neudorf.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

Certifié conforme

GLITNIR BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06399. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046541/321/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**SUGARLOAF S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 116.682.

## STATUTES

In the year two thousand six, on the nineteenth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1) Mr Paul Ferris, lawyer, born on the 24th of August 1951 in Dublin (Irlande), residing at Ladycastle House, Straffan, Co. Kildare, Ireland.

2) Mr Brian Murphy, born on the 16th of February 1977 in Dublin, residing at 34 Verschoyle Avenue, Saggart Abbey, Saggart, Co. Dublin (Ireland).

3) Mr Alan O'Connell, Director, born on the 4th of December 1957 in Dublin residing at Dane Fort, Old Carrick-brack Road, Howth, Co Dublin (Ireland).

4) Mrs Naomi Wong-Moore, Director, born on the 5th of June 1967, in Hong-Kong, residing in Dublin (Ireland), 4, Grangebrook Park, Whitechurch RD, Rathfarnham.

5) Mister Ruslan Tsechoev, Director, born on the 8th of June 1970, residing in Dublin, 17, Rowans RD, Wedgewood.

All here represented by Mr Pierre-Olivier Wurth, lawyer, residing in Luxembourg, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name SUGARLOAF S.A.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

**Art. 5.** The subscribed capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), represented by 6,200 (six thousand two hundred) shares with a nominal value of EUR 5.- (five Euro) each, carrying one voting right in the general assembly.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

**Art. 6.** All the shares are in bearer or nominative form.

**Art. 7.** The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 8.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant *replevins* with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 9.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 10.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 11.** The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 12.** The annual General Meeting is held on the third wednesday of June at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 13.** Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 14.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

**Art. 15.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

*Transitory measures*

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2006.

*Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

1) Mr Paul Ferris . . . . .	3,162 shares
2) Mr Brian Murphy . . . . .	1,054 shares
3) Mr Alan O'Connell . . . . .	1,054 shares
4) Mrs Naomi Wong-Moore . . . . .	465 shares
5) Mister Ruslan Tsechoev . . . . .	465 shares
Total . . . . .	6,200 shares

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100%, and therefore the amount of EUR 31,000.- is as now at the disposal of the Company ww, proof of which has been duly given to the notary.

*Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand three hundred Euro.

*Extraordinary general meeting*

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

*First resolution*

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

The following are appointed Directors:

- 1) Mr Paul Ferris;
- 2) Mr Brian Murphy;
- 3) Mr Pierre Olivier Wurth;
- 4) Mrs Naomi Wong-Moore;
- 5) Mister Ruslan Tsechoev.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of 2011.

*Second resolution*

Is elected as auditor:

MAZARS S.A., with registered office at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of 2011.

*Third resolution*

The address of the Company is fixed at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

*Prevailing language*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) M. Paul Ferris, avocat, né le 24 août 1951 à Dublin (Irlande), demeurant à Ladycastle House, Straffan, Co. Kildare, Ireland.

2) M. Brian Murphy, propriétaire foncier né le 16 février 1977 à Dublin, demeurant au 34 Verschoyle Avenue, Saggart Abbey, Saggart, Co. Dublin (Ireland).

3) M. Alan O'Connell, dirigeant d'entreprise, né à Dublin, le 4 décembre 1957, demeurant à Dane Fort, Old Carrickbrack Road, Howth, Co. Dublin (Ireland).

4) Mme Naomi Wong-Moore, née le 5 juin 1967, à Hong-Kong, demeurant à Dublin (Ireland), 4, Grangebrook Park, Whitechurch RD, Rathfarnham.

5) M. Ruslan Tsechoev, né le 8 juin 1970, demeurant à Dublin, 17, Rowans RD, Wedgewood.

Tous représentés aux présentes par Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: SUGARLOAF S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 6.200 (six mille deux cents) actions de EUR 5,- (cinq euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Les actions sont nominative sou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 14.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 15.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2006.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) M. Paul Ferris . . . . .	3.162 actions
2) M. Brian Murphy . . . . .	1.054 actions
3) M. Alan O'Connell . . . . .	1.054 actions
4) Mme Naomi Wong-Moore . . . . .	465 actions
5) M. Ruslan Tsechoev . . . . .	465 actions
Total . . . . .	6.200 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100%, de sorte que la somme de EUR 31.000,- se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1) M. Paul Ferris, avocat, né le 24 août 1951 à Dublin (Irlande), demeurant à Ladycastle House, Straffan, Co. Kildare, Ireland.

2) M. Brian Murphy, propriétaire foncier né le 16 février 1977 à Dublin, demeurant au 34 Verschoyle Avenue, Saggart Abbey, Saggart, Co. Dublin (Ireland).

3) M. Pierre Olivier Wurth, prénommé.

4) Mme Naomi Wong-Moore, née le 5 juin 1967 à Hong-Kong, demeurant au 4, Grangebroock Park, Whitechurch RD, Rathfarnham (Irlande).

5) M. Ruslan Tsechoev, né le 8 juin 1970, demeurant à Dublin, 17, Rowans RD, Wedgewood.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

#### *Deuxième résolution*

MAZARS S.A. avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt est nommée commissaire.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

#### *Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### *Version prépondérante*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P.O. Wurth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, vol. 28CS, fol. 61, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

J. Elvinger.

(050340.03/211/244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

---

**VDL DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 105.549.

Le bilan au 31 août 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

HALSEY, S.à r.l.

Ch. Gammal

(046546//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**CEM LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 54.035.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

Signature.

(046548/5878/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**TERRA INVEST S.A., Société Anonyme,  
(anc. TERRA INVEST HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 74.491.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ00958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Signature.

(046551//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**TRILUX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 66.500,-.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 90.421.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises en date du 24 avril 2006*

En date du 24 avril 2006, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

TRILUX LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06901. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048341/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

---

**ROXANE INVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 76.492.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Signature.

(046552//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**NIKKO GLOBAL UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 112, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 53.436.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ09083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046554//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

---

**SOCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 49.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 16 mai 2006, réf. DSO-BQ00174, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(046895/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

---

**EG-MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité illimitée.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 47, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 116.589.

STATUTS

L'an deux mille six, le quinze mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Edouard Goedert, ingénieur, né le 15 février 1952 à Ettelbruck, demeurant au 47, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de EG-MARKETING, S.à r.l.

L'associée unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'import et l'export ainsi que la location de voitures, motos et navires de plaisance:

La société a également pour objet la consultance dans le domaine des automobiles, motos et navires de plaisance.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

**Art. 7.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 13.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre deux mille six.

*Souscription et libération du capital social*

Toutes les parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Edouard Goedert, précité.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Edouard Goedert, précité.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée du gérant.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

47, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Goedert, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 28CS, fol. 56, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mai 2006.

P. Bettingen.

(049094.03/202/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

**SOCOM PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 9.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 16 mai 2006, réf. DSO-BQ00175, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(046896/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

**DURALEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 108.337.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au Siège Social en date du 5 janvier 2006*

Monsieur Fays Eric, employé privé, né à B-Messancy, le 25 septembre 1968, demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, est nommé, avec effet au 5 janvier 2006, aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec pouvoir de gestion journalière et de représentation;

La durée du mandat de l'Administrateur-Délégué prendra fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires devant se tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

DURALEX S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047272//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.



**EUROPA PARK GEMEINSCHAFTEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6-8, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 13.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 16 mai 2006, réf. DSO-BQ00171, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(046898/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

**WILLOX INTERNATIONAL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
H. R. Luxemburg B 116.590.

**STATUTEN**

Im Jahr zweitausendsechs, den sechzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Martin A. Schepers, Kaufmann, geboren am 14. April 1961 in Kerkrade (Niederlande), wohnhaft in NL-6465 ED Kerkrade, Boudewijneik 15,

vertreten durch die Aktiengesellschaft FIDUCIAIRE EUROLUX, mit Sitz in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 8. Mai 2006,

hier vertreten durch Herrn Régis Lux, Privatbeamter, beruflich ansässig in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 16. Mai 2006,

welche Vollmachten, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung durch die anwesenden Parteien und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleiben.

Der Komparent hat den Notar ersucht, die Satzungen einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée») hiermit gegründeten Gesellschaft wie folgt festzustellen:

**Art. 1.** Hiermit wird von dem Komparenten, und allen Personen, die Gesellschafter werden sollten, eine Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée») gegründet, die den nachstehenden Satzungen und dem anzuwendenden Recht unterliegt.

Der Name der Gesellschaft ist WILLOX INTERNATIONAL, S.à r.l.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Import und Export sowie der Handel mit Waren aller Art, insbesondere mit Elektronikzeugnissen, Hard- und Software, Bürobedarf, Metall und Metallprodukten, Holz und Holzwaren, Textilien, Telekommunikationsartikeln sowie Haushaltsbedarf.

Sie kann ihre Gelder weiterhin verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und zum Erwerb eines Portfolios aus Sicherheiten oder Patenten, sowie zur Beteiligung an Unternehmen und zur Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Unternehmen. Sie kann diese Sicherheiten, Patente oder Beteiligungen durch Verkauf, Abretung, Tausch oder auf andere Art verwerten und die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, durch Darlehen, Vorschüsse oder Garantien unterstützen. Die Gesellschaft kann besicherte und unbesicherte Darlehen aufnehmen und sich für andere Personen oder Gesellschaften verbürgen.

Die Gesellschaft darf weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit den Hauptzwecken in Verbindung stehen; sie kann jede andere Tätigkeit, die mit den Hauptzwecken direkt oder indirekt in Verbindung steht, im In- oder Ausland ausüben.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird für eine unbefristete Dauer gegründet.

**Art. 4.** Der Geschäftssitz der Gesellschaft wird in Luxemburg-Stadt errichtet. Er kann durch Beschluss der Gesellschafter innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) festgesetzt, unterteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

**Art. 6.** Jeder Anteil befugt den Anteilsinhaber auf einen verhältnismäßigen Teil in dem Aktivvermögen und den Gewinnen der Gesellschaft.

**Art. 7.** Anteile sind unter Gesellschaftern uneingeschränkt übertragbar. Außer wenn anders gesetzlich vorgesehen, unterliegt die Übertragung von Anteilen inter vivos an Nichtgesellschafter der Zustimmung von mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Falle des Ablebens eines Gesellschafter unterliegt die Übertragung von Anteilen an Nichtgesellschafter der Zustimmung von mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. In jedem Falle besitzen die restlichen Gesellschafter ein Vorkaufsrecht, das innerhalb von dreissig Tagen nach der Nichtzustimmung der Übertragung an einen Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss, gemäß den Bestimmungen des Artikels 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften.

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet, die keine Gesellschafter sein müssen. Sie werden von der Gesellschafterversammlung bestellt und abbestellt, welche die Befugnisse und die Dauer

der Mandate mit der einfachen Mehrheit des Kapitals festgelegt. Sie sind wiederwählbar und können jederzeit ad nutum abberufen werden.

Jeder Geschäftsführer kann per Telephon oder mittels ähnlichen Kommunikationsmitteln, die es den an den Vorstandssitzungen teilnehmenden Personen ermöglichen, sich gegenseitig zu hören, an den Vorstandssitzungen teilnehmen. Eine Vorstandssitzung kann auch nur über Telephon abgehalten werden. Die Teilnahme an einer Vorstandssitzung durch solche Mittel ist einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung gleichwertig.

Die Vorstandssitzung kann durch einstimmigen Beschluss, Beschlüsse in einem oder mehreren gleichen Dokumenten per Rundschreiben nehmen, wenn die Gutheißung schriftlich, per Kabel oder Fernkopierer oder ähnlichen Kommunikationsmitteln erfolgt. Die Gesamtheit bildet das unterschriebene Rundschreiben, das den Beschluss beweist.

Gegenüber Dritten besitzen die Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse, um im Interesse der Gesellschaft diese in allen Umständen zu vertreten und alle Handlungen in Bezug auf die Gesellschaft zu tätigen. Im Fall der Bestellung von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch die Zeichnung jedes einzelnen Geschäftsführern berechtigt und verpflichtet; durch Beschluss der Geschäftsführer kann festgelegt werden, dass die Zeichnung eines bestimmten Geschäftsführers zur wirksamen Vertretung der Gesellschaft erforderlich ist.

**Art. 9.** Die Geschäftsführer sind nicht persönlich für die Schulden der Gesellschaft haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft haften sie für eine korrekte Ausübung ihrer Pflichten.

**Art. 10.** Jeder Gesellschafter kann an den gemeinsamen Beschlüssen teilnehmen. Er hat die gleiche Stimmenanzahl wie er Anteile hält und kann rechtmäßig durch einen speziell hierzu ernannten Bevollmächtigten an den Gesellschafterversammlungen teilnehmen.

**Art. 11.** Kollektive Beschlüsse sind nur gültig wenn sie durch eine Stimmenmehrheit von mehr als der Hälfte des Kapitals angenommen werden. Jedoch können Beschlüsse über Satzungsänderungen nur durch eine Mehrheit der Gesellschafter mit einer Dreiviertelmehrheit gefasst werden.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember des gleichen Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches am Gründungsdatum der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2006 endet.

**Art. 13.** Jedes Jahr erstellen die Geschäftsführer die jährlichen Konten.

**Art. 14.** Die jährlichen Konten sind den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zugänglich.

**Art. 15.** Vom jährlichen Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent der gesetzlichen Rücklage zuzuführen. Diese Zuführung erübrigt sich, sobald und solange eine solche Rücklage zehn Prozent des gezeichneten Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können beschließen, Zwischendividenden (dividendes intérimaires) auf der Basis von Konten, die von den Geschäftsführern erstellt werden und zeigen, daß genügend Gelder zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, ausschütten, unter der Bedingung, dass der auszuschüttende Betrag nicht die seit dem letzten Geschäftsjahr erwirtschafteten Gewinne zuzüglich der übertragenen Gewinne und der frei verfügbaren Reserven, abzüglich der übertragenen Verluste und der Summen, die einer von dem Gesetz oder von den Satzungen errichtete Reserve zuzuführen sind.

Das Saldo kann per Gesellschafterbeschluss an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Emissionsprämienkonto kann per Gesellschafterbeschluss an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafter können beschließen, jegliche Summe von dem Emissionsprämienkonto dem legalen Reservenkonto zuzuführen.

**Art. 16.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, und von den Gesellschaftern die auch ihre Befugnisse und Vergütung festlegen, benannt werden.

**Art. 17.** Wenn, und so lange wie ein einzelner Gesellschafter all Anteile hält, existiert die Gesellschaft als Einzelgesellschaftergesellschaft (société unipersonnelle), gemäß Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften; in diesem Falle sind Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes unter anderem anwendbar.

**Art. 18.** Alle nicht durch die vorliegenden Satzungen geregelten Angelegenheiten unterliegen den gesetzlichen Vorschriften.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnende Notar stellt fest, dass die Bedingungen wie in Artikel 183 des abgeänderten Gesetzes über Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftsanteile*

Alle einhundert (100) Gesellschaftsanteile wurden gezeichnet von Herrn Martin Schepers, vorgenannt.

Sämtliche Gesellschaftsanteile wurden vollständig bar eingezahlt, so dass sich der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) zur freien Verfügung der Gesellschaft befindet, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde und was dieser ausdrücklich bestätigt.

#### *Aufwendungen*

Die Aufwendungen, Kosten, Vergütungen oder Gebühren jedweder Form, die der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstanden sind, werden auf ca. eintausend Euro (1.000,- EUR) veranschlagt.

*Außerordentliche Gesellschafterversammlung*

Nachdem die ordnungsgemäße Zusammensetzung der Gesellschafterversammlung festgestellt wurde, hat der Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen.
2. Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf eins (1) festgelegt und zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit wird ernannt:

Herr Martin Schepers, vorgeannt.

Er kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig verpflichten.

Zur Beglaubigung dessen wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Senningerberg erstellt, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesen der Urkunde an den Komparenten hat der besagte Komparent die vorliegende Originalurkunde zusammen mit uns, dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: R. Lux, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 28CS, fol. 56, case 8. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Tholl.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 30. Mai 2006.

P. Bettingen.

(049095.03/202/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

**DIEDERICH & SINNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 21.748.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE RÉISERBANN

H. Hoven

(046962//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

**PURATOS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 26.376.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE RÉISERBANN

H. Hoven

(046968//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

**REO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 90.225.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 17 mai 2006*

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 mai 2006 que:

1. Les mandats des gérants de la Société:

- a. M. François Brouxel, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
  - b. M. Pierre Metzler, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
  - c. M. Duncan Watt, administrateur de sociétés, demeurant à St Mary's Road, GB-SL59AX South Ascot, Berkshire;
- ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2005.

2. KPMG AUDIT LUXEMBOURG a été reconduit dans ses fonctions de réviseur d'entreprise de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06596. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(047740/280/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

**PURATOS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 26.376.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE RÉISERBANN

H. Hoven

(046970//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

**GL INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3394 Roeser, 33A, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 85.633.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE RÉISERBANN

H. Hoven

(046972//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

**CITY LIVING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: PLN 60,000.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 116.666.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the nineteenth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CITY LIVING PCC LTD, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, registered with registration number 43271, hereby represented by Simonetta Cook, employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Guernsey, on 18 May 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office**

**Art. 1. Name and Duration.** There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law by the name of CITY LIVING LUXEMBOURG, S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object.** The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow from subsidiaries and/or affiliates and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II.- Corporate capital

**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at 60,000 PLN (sixty thousand Polish Zloty) represented by 300 (three hundred) shares having a nominal value of 200 PLN (two hundred Polish Zloty) per share.

**Art. 5. Profit sharing.** Each share entitles to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6. Transfer of shares.** In case of a plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholder(s) who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of, and on the terms and conditions to be decided upon by, the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to these Articles shall apply.

## Chapter III.- Management

### Art. 8. Management - Board of Managers

8.1 The Company is administered by a Board of Managers composed of at least one A Manager and one B Manager, appointed by the General Meeting of Shareholders. The Shareholders shall approve the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. The managers need not to be shareholders. The General Meeting of Shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any one of the managers.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a Chairman. It may further appoint a Secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In his absence, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by at least one A Manager and one B Manager.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any A Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another B Manager as his proxy.

Any manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers.

8.10 The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of a class A Manager and a class B manager, or by the sole signature of an A Manager. The Company may also be bound by the joint signatures or single signature - as the case may be - of any person(s) to whom such signatory power has been granted in accordance with the above, but only within the limits of such power.

8.11 The shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.



8.12 The Board of Managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.13 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman, the Secretary or any A Manager and B Manager acting jointly. Any proxies will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

8.14 The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.15 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

**Art. 9. Liability of managers.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### Chapter IV.- Secretary

**Art. 10. Appointment of a secretary.** A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

#### Chapter V.- General meetings of shareholders

**Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholders.** A general meeting of the shareholder(s) shall be held annually.

**Art. 12. Shareholders' voting rights.** Each shareholder may participate in a general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

**Art. 13. Quorum - Majority.** Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at a general meeting of the shareholder(s), be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

#### Chapter VI.- Accounting year - Financial statement - Profit sharing

**Art. 14. Accounting year.** The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

**Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the Board of Managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

**Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

**Art. 17. Appropriation of profits - Reserves.** An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

#### Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

**Art. 18. Dissolution.** The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.



### Chapter VIII.- Audit

**Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor.** In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

### Chapter IX.- Governing law

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Subscription and payment*

The Articles of the Company having thus been established, CITY LIVING PCC LTD, represented as stated above, hereby declares that it subscribes, on behalf of its cell, the Poland Geared Growth Cell, to the 300 (three hundred) shares in the Company having a nominal value of PLN 200 (two hundred Polish Zloty) each, corresponding to at least EUR 25 on the basis of the exchange rate of 17 May 2006, stated to be PLN 3.9495 PLN per 1 EUR, and representing the total share capital of the Company of an amount of 60,000 PLN, corresponding to EUR 15,191,796.

All these shares have been fully paid up by the appearing parties by means of a payment in cash, so that the amount of 60,000 PLN (sixty thousand Polish Zloty) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a blocking certificate issued by ING LUXEMBOURG S.A., and the notary expressly acknowledges such payments.

#### *Transitory provisions*

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of the present deed to 31 December 2006.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred Euro).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

1. The shareholder of the Company resolves to determine the number of managers at two, constituting therefore a Board of Managers.
2. The shareholders of the Company resolve to appoint the following two managers for an unlimited period:

#### *As class 'A' manager:*

a) Dr. Katrina Tarizzo, company director, born in Leeds (United Kingdom), on 6 November 1962, with business address at 39 Abbey Gardens, St John's Wood, London NW8 9AS, United Kingdom;

#### *As class 'B' manager:*

b) Mr Xavier Pauwels, private employee, born in Brussels (Belgium), on 21 December 1971, with business address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3. The shareholders of the Company resolve to set the registered office of the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-neuvième jour de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CITY LIVING PCC LTD, une société anonyme constituée selon les lois de Guernsey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, et étant enregistré sous le numéro 43271,

ici représentée par Simonetta Cook, employée de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Guernsey, le 18 mai 2006.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (ci-après les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit.

### **Chapitre I<sup>er</sup>.- Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de CITY LIVING LUXEMBOURG, S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet.** La Société peut:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;
- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;
- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;
- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

## Chapitre II.- Capital social

**Art. 4. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à PLN 60.000 (soixante mille Zlotys Polonais), représenté par 300 (trois cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de PLN 200 (deux cents Zlotys Polonais) chacune.

**Art. 5. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 6. Transfert de parts.** En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers non-associés que dans le respect de l'approbation préalable de l'Assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale des Associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

## Chapitre III.- Gérance

### Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance

8.1 La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B nommés par l'Assemblée Générale des Associés. Les Associés décident également de leur rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'Assemblée Générale des Associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un Président parmi ses membres. Il peut désigner par la suite un Secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Président, si élu, présidera toute Assemblée Générale des Associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore par voie de vote à la majorité des membres présents ou représentés.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou, à son défaut, par au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues au lieu, heure et jour indiqués dans la convocation. Les réunions seront, en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant de classe A peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, télécopie, télégramme ou télex un gérant de classe B comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un

gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de Gérance.

8.10 La Société peut être engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, ou par la seule signature d'un gérant de classe A. La Société peut en outre être engagée par la seule signature ou par la signature conjointe, selon le cas, de toute personne à laquelle le pouvoir de signature a été accordé conformément à ce qui est mentionné ci-dessus, dans les limites de ce pouvoir.

8.11 L'Assemblée Générale des Associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.12 Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut sous déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

8.13 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président, le Secrétaire ou tout gérant de classe A et gérant de classe B agissant conjointement. Toutes procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.14 Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

8.15 La Société sera gérée à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront, en général, posés à ou à partir de Luxembourg.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

#### Chapitre IV.- Secrétaire

**Art. 10. Nomination d'un secrétaire.** Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (ou de l'Assemblée Générale des Associés en cas de pluralité d'associés) de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, de l'associé unique (respectivement de l'Assemblée

Générale des Associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'associé unique (ou de l'Assemblée Générale des Associés) et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

#### Chapitre V.- Assemblée générale des associés

**Art. 11. Assemblées générales annuelle et extraordinaire des associés.** Une Assemblée Générale Annuelle des Associés se tiendra annuellement

**Art. 12. Droit de vote des associés.** Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales des associés.

**Art. 13. Quorum, majorité.** Les résolutions aux Assemblée Générale des Associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre ou liquider et fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

#### Chapitre VI.- Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 15. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

**Art. 16. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

**Art. 17. Distribution des bénéfiques - réserves.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société.

L'Assemblée Générale des Associés a le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérimaires.

#### Chapitre VII.- Dissolution - Liquidation

**Art. 18. Dissolution.** L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 13 paragraphe 2 des présents statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

**Art. 19. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### Chapitre VIII.- Vérification des comptes

**Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

#### Chapitre IX.- Loi applicable

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été constitués, CITY LIVING PCC LTD, représentée comme indiqué ci-dessus, au nom de Poland Geared Growth Cell, déclare souscrire les 300 (trois cents) parts sociales d'une valeur nominale de PLN 200 (deux cents Zlotys Polonais), correspondant à au moins EUR 25 sur la base du taux d'échange du 17 mai 2006, soit PLN 3,9495 pour EUR 1, et représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de PLN 60.000, correspondant à EUR 15.191.796.

Toutes ces parts sociales ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de PLN 60.000 (soixante mille Zlotys Polonais) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément par un certificat de blocage émis par ING LUXEMBOURG S.A.

##### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, le premier exercice social commence le 18 août 2005 et finira le 31 décembre 2006.

##### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

##### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé décide de composer le conseil de gérance par deux gérants.
2. L'associé nomme les deux (2) personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée:

*En tant que gérant de classe A:*

a) Dr. Katrina Tarizzo, directeur de la Société, née à Leeds (Royaume-Uni), le 6 novembre 1962, résidant professionnellement au 39 Abbey Gardens, St John's Wood, Londres NW8 9AS, Royaume-Uni;

*En tant que gérant de classe B:*

b) Monsieur Xavier Pauwels, employé privé, né à Bruxelles (Belgique), le 21 décembre 1971, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Cook, H. Hellinckx

Enregistré à Mersch, le 29 mai 2006, vol. 436, fol. 94, case 2. – Reçu 151,92 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mai 2006.

H. Hellinckx.

(050201.03/242/419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

---

### **AGENCE IMMOBILIERE ET PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3416 Dudelange, 99, rue Ste Barbé.

R. C. Luxembourg B 74.889.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE RÉISERBANN

H. Hoven

(046986//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

---

### **GROUPE ARCHITECTURE S.C., Société Civile.**

Siège social: L-2528 Howald, 30, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg E 1.629.

*Assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2006*

L'an deux mille six, le 2 mai à 18 heures.

Se sont réunis en assemblée extraordinaire:

- 1) Madame Isabelle Crubile, Architecte, demeurant à F-77500 Chelles; 3 parts d'intérêt;
- 2) Monsieur Paul Destree, demeurant à B-5660 Couvin; 2 parts d'intérêt;
- 3) Monsieur Thierry Pillon, Architecte, demeurant à F-60600 Ronquerolles; 3 parts d'intérêt;

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société civile GROUPE ARCHITECTURE S.C., avec siège social à Kehlen, constituée suivant acte reçu par le Notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du 11 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 535 du 13 juillet 1999, et modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster, en date du 8 juillet 2003, enregistré le 17 juillet 2003 et publié au Mémorial C en date du 16 août 2003.

II.- Les associés représentant l'intégralité du capital social de EUR 3.000,-, soit 8 parts de EUR 375,-, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix, ils prennent les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège de la société à L-2528 Howald, 30, rue des Scillas, et de faire adresser le courrier: B.P. 1654 à L-1016 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Les associés chargent Monsieur Paul Destree de la gérance de la société civile en remplacement de Madame Isabelle Crubile.

Fait à Kehlen le 2 mai 2006.

I. Crubilé / P. Destree / T. Pillon

- / Ing - Gérant / -

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08638. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048296//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

---



**KOLLWITZ 51, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 116.691.

## STATUTS

L'an deux mille six, le deux mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Andrea Magnoni, né le 23 mai 1967, résidant à Milan (MI), Via Solferino 29, I-20100, Italie,  
2. M. Emanuele Boni, né le 28 janvier 1968, résidant à Londres, Angleterre, 1 Sheffield Terrace, W87NG,  
tous deux ici représentés par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme ayant son siège à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle-même représentée par Monsieur Marco Lagona et Monsieur Christophe Velle, tous deux employés privés, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, en vertu de 2 procurations données le 28 avril 2006.

Les prédites procurations, signées par les comparants et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré constituer par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts et affecter les biens dont question à l'article 5 des statuts ci-après, à l'exercice de l'activité plus amplement décrite à l'article 3 des statuts de la société décrite ci-après.

### **Titre I<sup>er</sup>. Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de KOLLWITZ 51, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

### **Titre II. Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants

### **Titre III. Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Vis-à-vis de tiers, la Société sera engagée la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.



#### **Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

#### **Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI. Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII. Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

##### *Souscription et libération*

250 parts sociales ont été entièrement souscrites par M. Andrea Magnoni, préqualifié.

250 parts sociales ont été entièrement souscrites par M. Emanuele Boni, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de février 2007 à 11.00 heures.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.000,-.

##### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. La société est gérée par 3 gérants.

2. Sont nommés gérants de la société, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, savoir en 2007, avec les pouvoirs énumérés à l'article 8 des présents statuts:

- M. Marco Lagona, né le 18 avril 1972 à Milan (I), employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Président;

- M. Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint-Quentin (F), employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;

- M. Pietro Feller, né le 25 octobre 1974 à Milan (I), employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

3. La société a son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724.

4. A été nommé commissaire aux comptes, la société ComCo S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, à savoir en 2007.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lagona, Ch. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, vol. 28CS, fol. 48, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

J. Delvaux.

(050415.03/208/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

---

**PIRA.MIDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 81.783.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04797, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(047044/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

---

**TESTUN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 36.032.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signature

(047065/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

---

**COMPAGNIE IMMOBILIERE DE L'AEROPORT DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 50.522.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

Signature.

(047093/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

---

**COPAT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 159.100,-.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 90.419.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises en date du 24 avril 2006*

En date du 24 avril 2006, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

COPAT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06899. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048342/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

---

**BOCCALEONE 167 S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 42.148.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 13 avril 2006*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

*Administrateurs:*

- M. Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;
- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur;
- M. Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur;

*Commissaire:*

- FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes;  
pour une période de trois ans.  
Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

BOCCALEONE 167 S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047734/815/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

**SPORT & FINANCE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 58.214.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 17 mars 2006*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

*Administrateurs:*

- M. Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration,
- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur,
- M. Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur;

*Commissaire:*

- FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes,  
pour une période de trois ans.  
Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

SPORT & FINANCE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07497. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047737/815/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

**ANCIBEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-63, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 101.171.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

ANCIBEL, S.à r.l.

V. Clerici

(047370//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

**H.N.W. PERFORMA INVESTMENT ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 33.417.

*Extract of the minutes of the annual general meeting, held on 9 May 2006 at the registered office*

The meeting decided to reappoint DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg as auditor of the Company for a new term of one year expiring at the date of the annual general meeting to be held in 2007.

**French translation - Traduction en français:**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, qui s'est tenue en date du 9 mai 2006 au siège social*

L'assemblée décide de réélire DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société pour une période d'un an échéant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

M. Werner / Signature

Director / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047963/520/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

**ARONA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 85.313.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 avril 2006*

- Les démissions de Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de leur mandat d'Administrateur, sont acceptées.

- Le nombre des Administrateurs est réduit de 4 à 3.

- Les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 3 avril 2006.

Certifié sincère et conforme

ARONA INVEST S.A.

MADAS, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048123/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.